

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt six novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de convivialité, sous la présidence de Mme Loussouarn Véronique, Maire,

Date de convocation : 16 novembre 2020

Présents : Mmes Véronique Loussouarn, Caroline Grisolet, Dominique Pichelin ; Mrs Maurice Locardel, Serge Henriet, Claude Haller, Flavien Lacroix

Absent excusé : néant

Mme Dominique Pichelin a été nommée secrétaire

Le maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie et transmis au contrôle de légalité le 27 novembre 2020

.....

**20201126-047) Logement, travaux à prévoir et diagnostic :**

Suite au diagnostic obligatoire effectué dans le logement communal, il apparaît que plusieurs mise aux normes doivent être faites : électricité, plomb. Le logement étant énergivore, il est fortement conseillé d'isoler et de changer les radiateurs.

Mme le Maire présente le programme d'aide climaxion, après délibération le conseil refuse à l'unanimité de suivre le programme d'aide jugeant que le projet n'est pas assez important. Après délibération le conseil décide de demander des devis pour la rénovation du logement communal, et de faire effectuer une partie des travaux par l'ouvrier communal.

**20201126-048) Réserve à incendie :**

Le conseil décide l'achat de panneau pour indiquer la réserve incendie, ces panneaux sont obligatoires.

**20201126-049) Travaux Eglise :**

Les travaux d'urgences ont été retardés vu le contexte actuel, ils devraient être effectués semaine 49.

Pour l'appel d'offre, nous sommes en attente des documents de l'architecte.

**20201126-050) Fondation du patrimoine, dépliant :**

La commune a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine pour un appel au don concernant les travaux sur le clocher de l'Eglise.

Outre une large communication par le biais des sites internet, la communication doit aussi passer par des approches directes ciblées (entrepreneurs, commerces, associations ...).

Des tracts ont été achetés par la commune pour la communication de cette opération.

Ils seront distribués sur une période de plusieurs mois afin de sensibiliser le maximum de personnes.

Des panneaux d'affichage seront aussi installés près de l'Eglise et sur le parking afin de toucher les visiteurs.

**20201126-051) Droit de préemption urbain :**

Vu l'élaboration de la carte communale, la Codécom nous demande si la commune a des projets sur des parcelles bien définies afin de mettre en place le droit de préemption.

Le conseil n'a pas de projet dans l'immédiat, mais souhaiterait préempter toutes les parcelles de la forêt communale, une demande sera faite dans ce sens.

**20201126-052) Approbation du dossier de protection patrimoniale et paysagère de la commune de Beaulieu en Argonne :**

Le maire expose,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R421-17 et l'article L. 111-22 ;

Considérant que la commune de BEAULIEU EN ARGONNE ne dispose pas de plan local d'urbanisme,

Considérant l'intérêt de la commune de préserver l'identité urbaine et les caractéristiques architecturales et paysagères du village, ainsi que le patrimoine environnemental,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 18 mars 2020 et du 13 au 27 juillet 2020 concomitante à celle du projet de carte communale ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1- De **valider** la cartographie qui identifie les éléments patrimoniaux et paysagers de la commune de BEAULIEU EN ARGONNE à protéger, dans le cadre des articles du code de l'urbanisme précités, et telle que présentée dans le dossier d'enquête publique
- 2- De **soumettre** tous travaux de modification ou de suppression d'éléments identifiés à **déclaration préalable de travaux**.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la communauté de communes et à la mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

**20201126-053) Affouages :**

Les inscriptions sont en cours.

Mme Véronique Loussouarn se retire des garants et de la commission bois, M. Serge Henriet est nommé pour ces fonctions.

Jean-Marie Bouchet organisera une visite des bois pour les conseillers.

**20201126-054) Demande de forage d'un puits :**

M. Haller présente une demande de M. Van Erp qui souhaite forer un puits sur sa propriété, qu'il se propose de mettre à la disposition de la commune.

Ce type de projet est soumis à déclaration, la procédure sera envoyée à M. Van Erp.

**20201126-055) Pouvoir du maire, mise au point devoirs du maire :**

Suite à polémique sur des travaux de débroussaillage que Cyrille ne pouvait pas faire, Mme Le Maire explique que ces travaux ont coûté 350 euros par le fait que l'entreprise venait avec sa nacelle effectuer les mêmes travaux chez les particuliers mitoyens. Il était opportun de profiter de l'occasion pour faire nettoyer cet endroit inaccessible et dangereux (virage sur côte d'accès du village).

Il est rappelé à l'assemblée, que le conseil ne peut pas être réuni toutes les semaines pour des travaux d'entretien, et qu'une permanence à la Mairie tous les lundis matin offre entre autre la possibilité aux conseillers de venir travailler les multiples sujets généraux qui se doivent d'être traités pour le bienfait de la commune.

Il sera fait à l'avenir un mail aux conseillers pour les avertir de ce genre de décision.

M. Haller n'acceptant pas le débat quitte l'assemblée à 18h02.

**20201126-056) Divers :**

- La plantation des vivaces données à la commune se termine, des anciennes bornes de forêt qui serviront de support aux plantes ont été intégrées à des massifs.
- Les décorations de Noël sont en cours, nous remercions vivement les personnes qui y travaillent.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Le Maire propose de lever la séance.

Prochaine réunion, fixée au jeudi 18 mars 2021 à 16h.